

**MAIRIE  
DE**

**SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**

73220

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 19/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DIPONCHEL Magali donner pouvoir à VILLARD Michel

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – M 57**  
**dressé par Mme BESSON Muriel, receveurs**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le maire, Christine BOUCLIER BEAUCHET

